

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-Pierre ARRIL

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 5

Absents : 1

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 5

Contre : 0

## Etaient présents :

M. ARRIL JEAN PIERRE, M. BETEILLE ROBERT, M. DESBRIERES ALAIN , M. SERRA JEAN LUC, M. SERRA BAPTISTE

## Etai(ent) absent(s) :

M. FIORI GABRIEL

## Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. SERRA JEAN LUC

Date de convocation

04/04/2024

Date d'affichage

..../..../..

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

15/04/2024

et publication du :

..../..../..

## VOTE DES 3 TAXES 2024

Le Maire propose à l'assemblée communale de procéder au vote des taux des deux taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les taux retenus et votés sont les suivants :

**Foncier bâti : 20,14 %**

**Foncier non bâti : 38,01 %**

**Taxe d'habitation : 8,52 %**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LORETO DI TALLANO

Le Maire,

